



(Photo Léane Côté)

Une grande fête réussie à Beaulac-Garthby

RÉGIONAL. Plus de 550 personnes ont pris part à une grande fête de retrouvailles et de découvertes, les 29 et 30 septembre, à la Cène du Lac de Beaulac-Garthby dans le cadre du 175^e anniversaire des premiers colons.

Cette réussite est le résultat du travail de nombreuses personnes, dont les membres du comité, la société d'histoire ainsi que les bénévoles, artistes, artisans, partenaires financiers et commanditaires.

L'organisation remercie également l'antiquaire Jacques Rousseau et son épouse Charline Turcotte, Susy LeBrun pour la lecture d'un conte, le conférencier Paul Lemay de même que le duo Marco et Sandra pour le spectacle de clôture.

Autre succès de la levée de fonds de la fondation de la Polyvalente de Disraeli

BILAN. C'est au mois de septembre que se tenait la troisième édition de l'activité de collecte des contenants consignés de la Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli (FJSD). Celle-ci lui permet de remettre un don annuel à la polyvalente pour garantir des services, soutenir les programmes scolaires, acheter des équipements et répondre aux besoins d'élèves en situation précaire.

La collecte de cette année a encore connu du succès puisque ce sont près de 2500 \$ qui ont été amassés, soit en contenants consignés ou en dons. L'organisation pour la cueillette était, encore cette année, rodée au quart de tour puisqu'il n'y avait aucune attente même s'il y a eu un flot de roulement continu de voitures.

Le conseil d'administration de la FJSD remercie la population, les bénévoles, les membres du personnel de l'équipe-école, les élèves ainsi que le commanditaire Marché Gagnon IGA.

Il est toujours possible pour la population de donner à la fondation en allant porter leurs contenants au IGA et de demander de remettre le montant à la fondation de la polyvalente.

Le conseil d'administration donne finalement rendez-vous à la communauté pour la prochaine collecte qui aura lieu en septembre 2024.



AVIS PUBLIC

Vente pour défaut de paiement de taxes municipales

AVIS PUBLIC est donné que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts encourus.

Cette liste sera mise à jour avant la vente, en fonction du paiement des taxes, intérêts et frais qui seront effectués d'ici là.

La vente aura lieu le 20 novembre 2023 à 10 heures à la salle du conseil située au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines

MATRICULE	PROPRIÉTAIRES	ADRESSES DES IMMEUBLES	LOTS ¹	SOMMES DUES EN DATE DU 1 ^{er} septembre 2023 ²²
3701-60-3990	David ROY	DOSSIER RETIRÉ	3 853 100	16 696,11 \$
3800-67-4127	Claudette GODIN	4066, rue du Lac-Noir	3 854 266	9 571,08 \$
4005-13-1748-0-079	Christine FOY	79, rue Bonneville (maison mobile)	Maison mobile située sur le lot 3 854 653	8 659,00 \$
4206-83-3171	Simon PROULX	183-185, rue Roberge	4 155 678	6 888,53 \$
4206-87-9735	Simon PROULX	323-327, rue Ste-Julie	4 155 809	9 653,91 \$
4306-24-3317	9363-8112 QUÉBEC INC.	273-279, Notre-Dame Est	4 156 789	22 456,61 \$
4307-64-7618	Linda DEMERS	849, 11e Avenue	4 384 066	22 616,49 \$
4407-56-3473	9299-7899 QUÉBEC INC.	1350, Notre-Dame Est	4 385 115, 4 975 113, 4 982 987	26 813,25 \$
4408-25-3702	Michel CÔTÉ	1707, boulevard Frontenac Est	4 823 997	37 569,29 \$
4412-92-4718	Jocelyn VALLIÈRES	Chemin Bois-Joly	4 601 965, 4 603 294	7,84 \$
4508-70-6958	Pauline FERLAND	Rue de la Sapinière	4 385 581	329,92 \$
4508-71-3111	Pauline FERLAND	Rue de la Sapinière	4 385 576	329,92 \$
4511-39-9390	Jocelyn VALLIÈRES	1659, chemin du Bois-Joly	4 602 034	526,87 \$
4512-01-3010	Jocelyn VALLIÈRES	1444, chemin Beausoleil	4 601 964	1 257,39 \$
4512-01-7720	Jocelyn VALLIÈRES	1510, chemin Beausoleil	4 603 280	1 126,68 \$
4609-42-1769	Gilbert LAGUEUX	3289, boulevard Frontenac Est	4 602 141, 5 303 698	4 515,49 \$
4800-11-0282	Marcel ROUSSEAU	1064, chemin du Lac-à-la-Truite	5 135 881	3 754,76 \$
4911-45-1156	Éric CHAMPAGNE	DOSSIER RETIRÉ	4 602 856, 4 602 857	5 029,95 \$
4911-53-8582	Michel CÔTÉ	104, rue St-Georges	4 602 925	11 617,07 \$
4911-99-8537	LES CONSTRUCTIONS STEF DAIGLE INC.	6240-6244, boulevard Frontenac Est	4 603 043	12 256,33 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

² Certains frais seront ajoutés à ce montant et ils seront annoncés lors du paiement ou de la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

A) Faire la preuve de l'identité de l'acquéreur.

Personne physique

Fournir une pièce d'identité sur laquelle apparaissent les renseignements suivants :

- Nom;
- Date de naissance;
- Adresse.

Fournir l'original ou une copie certifiée conforme du mandat ou de la procuration, si vous représentez une autre personne physique.

Ou

Personne morale

Être en mesure de donner les renseignements suivants :

- Nom;
- Forme juridique et loi constitutive;
- Adresse complète et postale du siège social.

Pour le représentant d'une personne morale

Fournir une pièce d'identité sur laquelle apparaissent les renseignements suivants :

- Nom ;
- Date de naissance ;
- Adresse.

Fournir l'original ou une copie certifiée conforme de la pièce justificative l'autorisant à agir (résolution, mandat, procuration, etc.)

B) Effectuer le paiement complet dès l'adjudication.

Modes de paiement acceptés

- Argent comptant;
- Mandat poste;
- Traite ou mandat bancaire;
- Virement Interac (l'enchérisseur doit s'assurer lui-même de sa limite personnelle et contacter le Service des ressources financières pour effectuer le virement);
- Chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Thetford Mines.

L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve, sans aucune garantie.

DROIT DE RETRAIT

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la Loi sur les cités et villes).

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DONT LES NOMS APPARAISSENT DANS LA LISTE

Pour éviter la vente d'un immeuble apparaissant sur la liste, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être effectué directement à la Ville de Thetford Mines. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, d'autre part, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 24 octobre 2023.

M^e Mélanie Lebrun-Boivin
greffière de la Ville